

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-05-138

**AVENANT N° 1 DE
PROLONGATION DE DELAI
DU MARCHE N° 2019/09
RELATIF A L'ACHAT D'UN
VEHICULE TYPE FOURGON
NEUF POUR LA MAISON
FRANCE SERVICE
ITINERANTE :
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU PRESIDENT**

**SEANCE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 33

votants : 42

**DATE DE CONVOCATION :
24 septembre 2020**

SECRETAIRE DE SEANCE

Alain BATTAGLIA

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans l'Eglise Saint Pierre de Senlis, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3 500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines), Président de séance
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame PIERA Pascale (Senlis)
- * Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)
- * Monsieur URVOY Patrice (Montépilloy) suppléant de Monsieur BLOT Laurent

Pouvoirs :

- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) à Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis) - excusé
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) - non excusé

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy) représenté par son suppléant Monsieur URVOY Patrice

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle qu'un marché n° 2019/09 relatif à l'achat d'un véhicule type fourgon neuf pour la Maison France Service Itinérante a été notifié à l'entreprise BRISEBRAS, le 13 mars 2020, pour une durée de 6 mois à compter de la date de sa notification.

Au regard du contexte de crise sanitaire traversée ces derniers mois, il souligne que la réception du véhicule par l'entreprise BRISEBRAS, un fourgon de marque FIAT modèle DUCATO, n'a pu être effective que fin Juillet 2020. Il ajoute que l'entreprise ferme ses portes en période estivale au mois d'août et entamera les travaux d'aménagement du véhicule, début septembre pour une livraison prévue fin décembre 2020.

En raison de ces aléas, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prolonger de 4 mois, la durée initiale du marché n° 2019/09 relatif à l'achat d'un véhicule type fourgon neuf pour la Maison France Service Itinérante.

Par ailleurs, en janvier 2020, la société BRISEBRAS a dû majorer l'offre initiale de 750 euros H.T. soit 900 euros T.T.C. Cela fait suite à l'augmentation du prix initial du véhicule par la société FIAT. Le marché ayant été clôturé le 10 septembre, le délai de validité de l'offre était dépassé. La Communauté de Communes Senlis Sud Oise était donc dans l'obligation de s'acquitter de cette majoration.

De plus, une modification de l'aménagement intérieur du fourgon a été proposée par la société BRISEBRAS entraînant une moins-value de 9,87 euros H.T. soit 11,84 euros T.T.C.

Ces différentes modifications portent donc le coût du véhicule et de son aménagement à 65 376,47 euros H.T. soit 78 451,77 euros T.T.C. :

Dépenses	Montant initial H.T.	Montant initial T.T.C.
Achat et aménagement du véhicule	64 636,34 euros	77 563,61 euros
Majoration - Janvier 2020	750,00 euros	900,00 euros
Minoration - Septembre 2020	- 9,87 euros	-11,84 euros
TOTAL	65 376,47 euros	78 451,77 euros

Il est donc nécessaire d'établir un avenant de prolongation de délai pour le marché n° 2019/09 et de modification des conditions financières relatif à l'achat d'un véhicule type fourgon neuf pour la Maison France Service Itinérante.

Délibération

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R2194-2 et R2194-3 régissant les modifications d'un marché public en cours d'exécution ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019-BC-03-017 du 2 Octobre 2019, relative à l'attribution du marché n° 2019/09 pour l'achat d'un véhicule type fourgon neuf pour la Maison France Service Itinérante ;

Considérant la nécessité de prolonger le délai d'exécution du marché n° 2019/09 relatif à l'achat d'un véhicule type fourgon neuf pour la Maison France Service Itinérante pour une durée de 4 mois et la nécessité de modifier les conditions financières relatives à l'achat dudit véhicule ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer l'avenant au marché n° 2019/09 relatif à l'achat d'un véhicule type fourgon neuf pour la Maison France Service Itinérante.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis

Le :



Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise